



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2022/2121

Attribution d'une subvention de 18 000 euros à la Chambre de Commerce et d'Industrie Lyon Métropole

Direction de l'Economie du Commerce et de l'Artisanat

**Rapporteur** : Mme AUGEY Camille

**SEANCE DU 10 NOVEMBRE 2022**

LISTE DES DELIBERATIONS AFFICHEE LE : 16 NOVEMBRE 2022

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 3 NOVEMBRE 2022

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

DELIBERATION PUBLIEE LE : 17 NOVEMBRE 2022

---

**PRESIDENT** : M. DOUCET Grégory

**SECRETAIRE ELU** : Mme ZDOROVZOFF Sonia

**PRESENTS** : Mme PERRIN, M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGEY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVZOFF, M. CHEVALIER, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, M. BLANC, Mme DE MONTILLE, M. SOUVESTRE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVALE, M. GIRAUD, M. DRIOLI, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme GEORGEL, M. KIMELFELD, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, Mme BACHA-HIMEUR, M. SECHERESSE

**ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS** : Mme VIDAL (pouvoir à Mme DUBOT), Mme DELAUNAY (pouvoir à M. REVEL), Mme FRERY (pouvoir à Mme ZDOROVZOFF), M. COLLOMB (pouvoir à M. CUCHERAT), Mme GAILLIOUT (pouvoir à M. KEPENEKIAN), Mme FERRARI (pouvoir à M. KIMELFELD)

**ABSENTS NON EXCUSES** :

2022/2121 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE 18 000 EUROS A  
LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE LYON  
METROPOLE (DIRECTION DE L'ECONOMIE DU  
COMMERCE ET DE L'ARTISANAT)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 17 octobre 2022 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

La CCI Lyon Métropole/Saint-Étienne/Roanne intervient sur l'appui direct aux entreprises du commerce du territoire par des actions de conseil, d'animation du territoire et d'organisation d'événements. Elle agit également sur l'environnement commercial et industriel de son secteur en s'impliquant notamment dans l'urbanisme commercial et l'élaboration de la stratégie des collectivités.

Elle remplit plusieurs missions :

- être le porte-parole des entreprises ressortissantes ;
- accompagner les entreprises dans leur création, jusqu'à leur transmission en passant par toutes les phases de leur développement ; en les aidant à intégrer mieux et plus vite les enjeux de la transformation digitale, environnementale, énergétique et sociétale ;
- contribuer aux décisions d'aménagement du territoire et à la gestion des grands équipements utiles au développement et à l'attractivité de la région ;
- proposer aux collectivités territoriales des partenariats et des prestations à valeur ajoutée pour accroître la performance économique et environnementale de leur territoire.

La Ville de Lyon et la CCI Lyon Métropole/Saint-Étienne/Roanne interagissent pour accompagner au mieux les commerçants du territoire ainsi que les porteurs de projets économiques. Les missions respectives de chacune des structures induisent le portage commun d'actions et un partage d'information régulier.

La volonté commune de développer des actions pour accompagner au mieux les commerçants dans leur activité et leur inclusion dans les thématiques de la transition écologique conduit la Ville de Lyon et la Chambre de commerce et d'industrie Lyon Métropole/Saint-Etienne/Roanne (CCILM) à nouer, pour la première fois, un partenariat spécifique formalisé dans une convention.

Cette convention fixe :

- des objectifs partagés de développement économique local durable, support d'emplois et d'animations urbaines de proximité pérennes sur le territoire ;
- la définition de grandes orientations stratégiques et environnementales déterminées par la Ville, et en écho,
- le travail opérationnel de soutien à la transition écologique mené par la CCILM, grâce à sa fine connaissance des entreprises du territoire.

Elle est structurée autour de trois axes visant à soutenir et maintenir l'activité des commerçants, les accompagner dans les démarches de la transition écologique et leur faire connaître les dispositifs développés pour eux.

### **Axe 1 : accompagnement des commerçants et porteurs de projet**

La CCILM mobilisera ses compétences pour accompagner les commerçants identifiés par les services de la Ville de Lyon, selon leur maturité, leur besoin et leur situation, mettant à disposition un portefeuille de dispositifs multithématique : diagnostic, visites énergie, diagnostic « économie circulaire ».

### **Axe 2 : coordination d'un événement dédié à la transition écologique des commerçants**

La CCILM, aux côtés de la Ville de Lyon, de la Métropole de Lyon et de la Chambre des métiers et de l'artisanat (CMA), coordonnera un événement accessible à tous les commerçants désireux d'adopter des pratiques plus durables, notamment en matière d'énergie et de réduction des déchets.

### **Axe 3 : données conjoncturelles, prospection et innovation**

La CCILM sera mobilisée par la Ville de Lyon pour la récolte de données conjoncturelles afin de mieux connaître l'état et les attentes des commerces du territoire et, ainsi, mieux orienter ses actions. La CCILM proposera en outre un droit de tirage et un kit média à la Ville de Lyon afin de communiquer et valoriser les événements, dispositifs mis en place à destination des professionnels.

De plus, à la demande, elle pourra être mobilisée sur d'autres axes de travail, notamment les problématiques d'innovation.

Je vous propose que la Ville de Lyon alloue à la Chambre de commerce et d'industrie Lyon Métropole/Saint-Etienne/Roanne une subvention de 18 000 € pour mener les actions visant à soutenir et maintenir l'activité des commerçants, les accompagner dans les démarches de la transition écologique et valoriser les dispositifs créés à leur destination.

Ouï l'avis de la commission Emploi - Economie durable - International - Tourisme

;

## **DELIBERE**

- 1- Une subvention de 18 000 euros est allouée à la Chambre de commerce et d'industrie Lyon Métropole/Saint-Etienne/Roanne (dont le siège social est situé Place de la Bourse, 69 289 Lyon cedex 02) pour la mise en œuvre d'actions de soutien de l'activité commerciale et d'accompagnement des commerçants à la transition écologique.
- 2- La convention entre la Ville de Lyon et la Chambre de commerce et d'industrie Lyon Métropole/Saint-Etienne/Roanne est adoptée.
- 3- M. le Maire est autorisé à signer ladite convention.

- 4- La dépense de 18 000 euros sera prélevée à hauteur de 9 000 € sur les crédits inscrits au budget de l'exercice en cours et à hauteur de 9 000 € sur les crédits à inscrire au budget 2023, sous réserve du vote de ces crédits au budget 2023, sur la ligne de crédit 57030, programme Animation et événementiel (ANIMATIONS), opération Valorisation de l'activité commerciale (VALOCIAL), nature comptable 657382, fonction 62, chapitre 65.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Grégory DOUCET